

## MESSAGE DE MGR MARC AILLET, EVEQUE DE BAYONNE, LESCAR ET OLORON

### A PROPOS DE L'EPIDEMIE COVID-19

La gravité du discours du Président de la République du 12 mars au soir et les précisions apportées par le Premier Ministre ce jeudi à 13 h, nous obligent à adopter des mesures renforcées de prudence dans l'exercice de notre ministère et dans l'organisation du Culte dans nos paroisses et nos communautés.

#### ***Des mesures de prudence à adopter***

Le Président de la Conférence des Evêques de France a adressé aux évêques des recommandations qu'il me revient de vous communiquer en les adaptant à notre diocèse.

1. Le Gouvernement français ayant pris la décision de fermer les écoles, collèges, lycées et universités, jusqu'à nouvel ordre, nous annulerons tous les rassemblements d'enfants et de jeunes prévus ces prochaines semaines : Rassemblement des 5èmes, JDJ... Je demande en outre que les temps de catéchèse et d'aumônerie soient suspendus.
2. De même les célébrations qui sortent de l'ordinaire seront reportées : Institution au Lectorat de Fabien Damay et Louis Le Grelle, ordination presbytérale d'Andrea Nassuato, les célébrations de confirmations prévues avant Pâques...

Le Président de la République ayant demandé une plus grande attention aux personnes à risque et aux personnes âgées de plus de 70 ans et le Premier Ministre ayant précisé par ailleurs que tout rassemblement de plus de 100 personnes en lieu clos serait interdit, je recommande

3. Que les personnes présentant des risques pour leur santé et les personnes âgées de plus de 70 ans ne soient présentes dans aucun rassemblement, et qu'elles soient dispensées des célébrations dominicales. *Je rappelle en effet que le précepte de la messe dominicale est un commandement de l'Eglise dont cette dernière peut dispenser pour raison grave ; ce qui ne dispense pas du commandement divin de sanctifier le Jour du Seigneur.*
4. Que l'on respecte le seuil de 100 personnes pour les messes dominicales et que l'on soit attentif aux mesures de prudence déjà signalées, appelés « gestes-barrière » : lavage des mains des ministres de la communion avant et après la communion, geste de la communion qui peut être remplacé par une communion spirituelle, suppression du baiser de paix et du serrement de main... En particulier on fera en sorte que les fidèles s'installent une chaise sur deux, un rang sur deux. Rien n'empêche les curés, le cas échéant, d'ajouter des messes durant le week-end pour permettre à tous ceux qui le désirent d'y participer.
5. Les Messes en semaine seront maintenues et les églises devront rester ouvertes pour la prière personnelle.
6. Pour les Funérailles, je demande que les célébrations soient réservées aux familles et aux proches, pour contenir le nombre de fidèles au-dessous du seuil prescrit.

## ***Dans un esprit de solidarité humaine et de confiance en Dieu***

Comme vous le constatez, ces mesures sont contraignantes et auront nécessairement un impact dans la vie chrétienne des fidèles. Mais nous ne pouvons pas ne pas être solidaires de nos concitoyens dans la mise en œuvre de ces restrictions. Il s'agit d'une crise sanitaire pour laquelle nous n'avons pas compétence. D'ailleurs, il ne nous est pas demandé d'apostasier notre foi ni interdit de mettre à la disposition des fidèles les moyens indispensables au Salut. Les Apôtres Pierre et Paul sont très clairs à ce sujet : « *Rappelle à tous qu'ils doivent être soumis aux gouvernants et aux autorités, qu'ils doivent leur obéir et être prêts à faire tout ce qui est bien* » (Tt 3, 1). Et si Saint Pierre affirmait devant le Sanhédrin qu'« *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* » (Ac 3, 1), c'était pour résister à l'interdiction faite aux Apôtres d'enseigner au Nom de Jésus. Ce n'est pas ce qui nous est demandé. Il nous est seulement demandé par les autorités légitimes de prendre des mesures de prudence pour éviter une catastrophe sanitaire : c'est un devoir de charité envers nos frères et sœurs les plus vulnérables et les plus exposés.

Si je vous invite à suivre les mesures de prévention sanitaire qui nous sont demandées par les autorités légitimes de notre pays, moyens de prophylaxie inconnus des époques passées auxquelles nous faisons volontiers référence, je ne vous exhorte pas moins à vous abandonner avec confiance au Seigneur, dont nous savons qu'il veille et protège son Peuple. Toutes ces précautions ne doivent pas infirmer notre foi, car comme dit le psalmiste : « *Notre secours est dans le Nom du Seigneur qui a fait le ciel et la terre* » (Ps 123, 8). Selon le conseil de saint Ignace de Loyola, nous devons agir comme si tout dépendait de nous et prier en sachant que tout dépend de Dieu.

1. Je vous propose en particulier de réciter chaque jour, à la fin de la messe, en famille ou personnellement la prière du *Sub tuum*, prière antique que l'on adressait à la Vierge Marie en temps de grand péril :

*« Sous l'abri de ta miséricorde, nous nous réfugions, sainte Mère de Dieu. Ne méprise pas nos prières quand nous sommes dans l'épreuve, mais de tous les dangers délivre-nous toujours, Vierge glorieuse et bénie. Amen ».*

2. Je vous invite à une Journée de jeûne et de prière le vendredi 20 mars.
3. Je laisse aux curés et aux communautés l'initiative d'organiser des temps de prière dans leur église paroissiale (temps d'adoration, de récitation du chapelet ou de la liturgie des heures...), à condition que l'assemblée n'excède pas 100 personnes.

Que le Seigneur et la Vierge Marie nous unissent dans un même effort et nous fassent grandir dans la confiance et l'Espérance en ce Temps béni du Carême, où nous nous préparons dans la prière, le jeûne et l'aumône, à célébrer la Victoire du Ressuscité.



**+ Marc Aillet**

Evêque de Bayonne, Lescar et Oloron

Le 13 mars 2020